

ACPAM

Politique de dépenses pour l'année 2015-2016

ENTRAÎNEURS:

Un montant de \$15.00 sera demandé aux entraineurs afin de mettre leurs coordonnées sur le site web de l'ACPAM et ainsi leur donner une visibilité et une publicité. Le montant de l'adhésion sera déduit lors d'une activité organisée par la région au cours de la saison

ADMINISTRATEURS:

Réunions du CA, réunions des sous-comités et autres activités prévues à l'intérieur de la région

Les administrateurs sont les membres élus du CA, les membres à l'ACPAM qui s'impliquent dans les comités (lauréats, développement....) et les activités spéciales tenues dans la région par l'ACPAM.

1) Frais de déplacement: (aller retour)

Les frais de déplacement seront de \$10.00 minimum Si le millage dépasse \$10.00, un montant de \$40.00 maximum au prorata de \$0:40 du km sera alloué pour les déplacements.

2) Dépenses encourrues:

Pour les dépenses encourrues au cours de l'année par les membres telles que décrit ci-haut, un formulaire de remboursement avec pièces justificatives doit être envoyé à la trésorière qui effectuera le remboursement.

3) Frais de garde:

Un montant alloué de \$5.00 /heure avec un maximum de \$25.00 de frais de garde par réunion sera autorisé pour les membres élus du CA

4) Collations

Lors des réunions régulières le club organisateur offre une collation à sa discrétion.

L'organisation du repas de Noël est laissé à la discrétion de l'ACPAM selon le budget.

Pour la cabane à sucre chaque club paie pour ses invités, l'ACPAM paiera pour les membres élus qui seront présents.

L'organisation du Congrès régional est laissé à la discrétion de l'ACPAM selon le budget.

Pour toute cette partie du dossier Administrateurs, un montant de \$1,500.00 est prévu pour ces activités.

5) AGA de Patinage Québec: (Membres élitabilitation de dépenses final 2018-2019.xlsx

Les frais des ateliers et des activités pour l'AGA de Patinage Québec seront défrayés par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à \$0:40 du km jusqu'à un montant de \$100.00 maximum à moins de dépasser ce montant en essence.

Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par les

frais de l'AGA . (Ex.: Conférence, Gala des Lauréats...)

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative.

On demande le partage des chambres si possible.

Un montant de \$2,500.00 est prévu pour cette activité. Le nombre de participants sera déterminé selon le montant prévu et les coûts exigés pour le congrès. Si le budget dépasse le montant alloué, il doit être approuvé par le CA.

6) AGA de Patinage Canada:

La présidente est désignée d'office pour représenter l'ACPAM. Si impossible de se présenter, elle peut nommer une remplaçante dans les membres élus

du CA. Si le budget est respecté, un autre membre élu du CA peut l'accompagner.

Les frais des ateliers et des activités pour l'AGA de Patinage Canada seront défrayés par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés (avion, autobus..)

Les mêmes frais pour le déplacement en voiture s'appliqueront comme

l'AGA de Patinage Québec. Le co-voiturage est favorisé s'il ya lieu.

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative.

On demande le partage des chambres si possible.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par les

frais de l'AGA. (Ex.: Conférence, Gala des Lauréats...)

Un montant de \$2,500.00 est prévu pour cette activité.

Si le budget dépasse le montant alloué, il doit être approuvé par le CA.

OFFICIELS:

1) Première formation des officiels:

Faire la demande au préalable au responsable des officiels de sa région,

(Juge et Off. techniques ou Spécialiste de données)

La responsable des officiels élu au CA va approuver la dépense avec l'autorisation de la trésorière selon le budget établi.

Les frais de formation sont couverts par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à \$0:40 du km jusqu'à un montant de \$100.00 maximum à moins de dépasser ce montant en essence . Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par la formation.

Les frais d'hôtel seront acqu**Rtoéit ayae pédápters sa fio al 201/20/20 pied a Jos** stificative. On demande le partage des chambres si possible.

Les stages et les essais sont au frais de l'officiel en formation.

En compétition on peut demander au comité organisateur de fournir le repas.

Les montants des frais seront remboursés lors de la promotion de l'officiel!

2) Perfectionnement des officiels

Faire la demande au préalable au responsable des officiels de sa région, (Juge et Off. techniques ou Spécialiste de données) La responsable des officiels élu au CA va approuver la dépense avec l'autorisation de la trésorière selon le budget établi.

Les frais de formation sont couverts par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à \$0:40 du km jusqu'à un montant de \$100.00 maximum à moins de dépasser ce montant en essence . Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par la formation. On privilégie le partage des chambres.

Les stages et les essais sont au frais de l'officiel en formation. En compétition si non assigné officiellement, un repas peut être fourni par le comité organisateur.

3) Engagement

L'officiel qui bénéficie des avantages donnés par la région pour sa formation s'engage à prioriser sa région selon les besoins.

4) Montant alloué

Pour l'année 2015-2016 un montant maximal de \$2,000.00 est accordé pour la formation.

5) Remboursement des officiels lors des activités officielles (compétitions, tests ...):

La Polique de remboursement des dépenses de Patinage Canada demeure en vigueur tel qu'énoncé. Un montant de \$15.00 par jour est accordé aux officiels qui se déplacent à l'intérieur de la région de leur domicile au lieu de la compétition ou de l'activité sans atteindre le montant de \$15.00 en frais de millage par jour.

SESSION DE TEST CENTRALISÉS

- *A partir des frais d'hospitalité la région paie les frais de déplacement pour le ou les accompagnateur de danse
- * Les frais d'hospitalité pour la saison régulière est de 10\$ par partie de test
- * Pour les sessions hors saisons les frais d'hospitalité seront de 15\$ et les glaces seront payées par le ou les camps hors-saison.

GALA DES LAURÉATS (Année 2015-2016) Politique de dépenses final 2018-2019.xlsx

Le comité de l'ACPAM formé pour l'organisation évaluera les montants à donner en bourses aux athlètes selon le budget alloué. Ces bourses seront remises lors du gala. Il évaluera le coût payé pour l'ensemble des dépenses des Lauréats afin d'équilibre le budget alloué.

Un montant de \$3,000.00 maximum est donc alloué pour tenir les Lauréats 2016.

DÉVELOPPEMENT

Les activités de développement devront respecter les prévisions budgétaires. Un montant de \$3,000.00 comprenant toutes les catégories d'athlètes est accordé pour ces journées de développement.

De plus, le coût d'inscription au programme de développement pour les athlètes retenus par Patinage Québec seront défrayés par la région au montant maximum de 1,000.00 pour 2016. Si un dépassement de ce montant est calculé, la balance des coûts sera assumée par les parents, divisée de façon équitable. Les parents devront fournir leurs reçus d'inscription au programme de développement et un remboursement se fera durant les lauréats

INSCRIPTIONS DES PATINEURS, JEUX DU QC, STAR, ÉQUIPE DU QUÉBEC

Comme il ya un grand nombre d'athlètes à inscrire et des coûts élévés à assumer, un montant de \$100.00 par athlète, sera fourni par les revenus des compétitions. Ces montants serviront à défrayer les inscriptions des athlètes qui doivent se qualifier en région pour participer à ces compétitions.

Ce montant est pris à même les montants des compétitions.

Les inscriptions pour les athlètes qui se qualifient aux Défi et aux Championnats Canadiens seront défrayées par l'ACPAM et payées au moment de l'inscription.

Un montant de \$2,000.00 est prévu pour cette dépense.

De plus, un montant de \$0:50 sera gardé par inscription aux compétitions régionales, afin de constituer un fond d'aide pour les patineurs qui se sont classés sur les équipes du Québec participant au Défi et aux Championnats Canadiens. Le but étant d'aider ces athlètes et leurs parents à assumer les importantes dépenses occasionnées par ces compétitions et supporter nos athlètes qui font partie de l'équipe.

Le même effort sera aussi demandé pour les compétitions Invitations tenues en Mauricie: Cendrillon, Énergie et Synchro.

Ces montants seront remis en bourse lors de la soirée des Lauréats.

SPORT-ÉTUDES

Avec les profits réalisés à l'École d'Été, l'ACPAM a pu pour 2015-2016 accorder une enveloppe de \$5000.00 au programme Sport-Études comme l'an dernier pris à même les profits de l'École d'Été.

CONCLUSION:

L'ACPAM a remis \$5,000.00 à Sports-Études, pour la saison 2015-2016.

Ce montant est à réévaluer à chaque année

Elle dépose dans un compte d'épargne \$2,000.00 additionnel au montant de l'année dernière Elle a augmenté les dépenses des administrateurs pour les réunions et les AGA



PATINAGE MAURICIE

Politique de dépenses pour l'année 2018-2019

1) ADMINISTRATEURS:

Réunions du CA, réunions des sous-comités et autres activités prévues à l'intérieur de la région

Les administrateurs sont les membres élus du CA lors de l'AGA, les membres de Patinage Mauricie qui s'impliquent dans les comités (lauréats, développement....) et les activités spéciales tenues dans la région par l'ACPAM.

a) Frais de déplacement: (aller retour)

Les frais de déplacement seront de \$10.00 minimum Si le millage dépasse \$10.00, un montant de \$40.00 maximum au prorata de \$0:40 du km sera alloué pour les déplacements.

b) Frais de déplacement: (aller retour) Réunion des présidents régionaux

Pour la présidente ou son remplaçant un montant maximun de 100\$ est alloué pour les réunions en dehors de la région.

c) Dépenses encourrues:

Pour les dépenses encourrues au cours de l'année par les membres tel que décrit ci-haut, un formulaire de remboursement avec pièces justificatives doit être envoyé à la trésorière qui effectuera le remboursement.

d) Collations:

Lors des réunions régulières le club organisateur offre une collation à sa discrétion

L'organisation de la collation de Noël, s'il y a lieu, est laissée à la discrétion de du comité de Patinage Mauricie selon le budget.

Pour la cabane à sucre, chaque club paie pour ses invités, Patinage Mauricie paiera pour les membres élus qui seront présents.

L'organisation du congrès régional est laissée à la discrétion du comité de Patinage Mauricie selon le budget.

4) Montant alloué

Pour l'année 2018 -2019 un montant maximal de 1800\$ pour les dépenses des administrateurs.

2) FRAIS DE BUREAU

Un montant de 350\$ est prévu pour toutes les dépenses inhérentes à l'administration du comité de Patinage Mauricie .

3) AGA de PATINAGE QUÉBEC: (Membres élus du CA)

Les frais des ateliers et des activités pour l'AGA de Patinage Québec seront défrayés par le comité de Patinage Mauricie.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à 0.40\$ du km jusqu'à un montant de **100\$** maximum à moins de dépasser ce montant en essence.

Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par les

frais de l'AGA. (Ex.: Conférence, Gala des Lauréats...)

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative.

Les frais des ateliers et des activités pour l'AGA de Patinage Québec

seront défrayés par le comité de Patinage Mauricie.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à 0.40\$ du km

jusqu'à un montant de **100\$** maximum à moins de dépasser ce montant en essence .

Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par les

frais de l'AGA. (Ex.: Conférence, Gala des Lauréats...)

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative.

On demande le partage des chambres si possible.

Comme l'AGA 2019 se tiendra à Rimouski, un montant de 2500.00 est prévu pour cette dernière.

Le nombre de participants, sera déterminé selon le montant prévu et les coûts exigés

pour l'AGA. Si le budget dépasse le montant alloué, il doit être approuvé par le CA.

4) AGA de PATINAGE CANADA:

La présidente est désignée d'office pour représenter le comité de Patinage Mauricie. Si impossible de se présenter, elle peut nommer un remplaçant dans les membres élus du CA. Si le budget est respecté, un autre membre élu du CA peut l'accompagner.

Les frais des ateliers et des activités pour l'AGA de Patinage Canada seront défrayés par l'ACPAM.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés (avion, autobus..)

Les mêmes frais pour le déplacement en voiture s'appliqueront comme

l'AGA de Patinage Québec. Le co-voiturage est favorisé s'il ya lieu.

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative.

On demande le partage des chambres si possible.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par les

frais de l'AGA . (Ex.: Conférence, Gala des Lauréats...)

Si le budget dépasse le montant alloué, il doit être approuvé par le CA.

Un montant de 2000.00 est prévu pour cette activité. Il peut aussi être transfére en totalité ou en partie selon les besoins à l'AGA de Patinage Québec si le montant n'est pas dépensé.

5) FORMATION DES OFFICIELS:

a) Première formation des officiels:

Faire la demande au préalable au responsable des officiels de sa région,

(Juge et Off. techniques ou Spécialiste de données)

La responsable des officiels élu au CA va approuver la dépense avec l'autorisation de la trésorière selon le budget établi.

Les frais de formation sont couverts par le comité de Patinage Mauricie.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à 0.40\$ du km

jusqu'à un montant de 100\$ maximum à moins de dépasser ce montant en essence.

Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par la formation.

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative. On demande le partage des chambres si possible.

Les stages et les essais sont au frais de l'officiel en formation. En compétition on peut demander au comité organisateur de fournir le repas.

Les montants des frais seront remboursés lors de la promotion de l'officiel!

b) Perfectionnement des officiels

Faire la demande au préalable au responsable des officiels de sa région,

(Juge et Off. techniques ou Spécialiste de données)

La responsable des officiels élu au CA va approuver la dépense avec l'autorisation de la trésorière selon le budget établi.

Les frais de formation sont couverts par le comité de Patinage Mauricie.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à .40\$ du km jusqu'à un montant de **100\$** maximum à moins de dépasser ce montant en essence . Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par la formation. On privilégie le partage des chambres.

Les stages et les essais sont au frais de l'officiel en formation. En compétition si non assigné officiellement, un repas peut être fourni par le comité organisateur.

c) Engagement

L'officiel qui bénéficie des avantages donnés par la région pour sa formation s'engage à prioriser sa région selon les besoins.

d) Montant alloué

Pour l'année 2018-2019 un montant maximal de 2500\$ est accordé pour la formation.

6) REMBOURSEMENT DES OFFICIELS LORS DES ACTIVITÉS OFFICIELLES (compétitions, tests ...):

La Polique de remboursement des dépenses de Patinage Canada demeure en vigueur tel qu'énoncé. Un montant de 15\$ par jour est accordé aux officiels qui se déplacent à l'intérieur de la région de leur domicile au lieu de la compétition ou de l'activité sans atteindre le montant de 15\$ en frais de millage par jour.

7) SESSION DE TEST CENTRALISÉS

- *A partir des frais d'hospitalité la région paie les frais de déplacement pour le ou les accompagnateurs de danse.
- * Les frais d'hospitalité par partie de test: va varier en fonction du coût des glaces. Il peut être entre 10\$ et 20\$ selon les coûts.

8) GALA DES LAURÉATS 2019

Le comité de l'ACPAM formé pour l'organisation évaluera les montants à donner en bourses aux athlètes selon le budget alloué. Ces bourses seront remises lors du gala. Il évaluera le coût payé pour l'ensemble des dépenses des Lauréats afin d'équilibrer le budget alloué.

Un montant de 2500\$ maximum est donc alloué pour tenir les Lauréats 2019.

9) DÉVELOPPEMENT RÉGION MAURICIE

Les activités de développement en région Mauricie devront respecter les prévisions budgétaires. Un montant de 3000\$ est prévu comprenant les activités pour entraineurs si besoin ainsi que les activités de développement pour toutes les catégories d'athlètes.

De plus un montant de 1,000.00\$ est autorisé afin de défrayer les dépenses inhérentes pour l'entraîneur mentor de la r qui sera Joanne Godin de Québec.

10) INSCRIPTIONS DES PATINEURS, DÉVELOPPEMENT PQ

Pour les athlètes sélectionnés par Patinage Québec sur les équipes A, B C D, Patinage Mauricie aidera à defrayer le coût d'inscription au programme de développement selon ses moyens pour les athlètes sélectionnés. Le tout payable au moment de l'inscription. Un montant de 2000\$ est prévu à cet effet.

11) INSCRIPTIONS DES PATINEURS (Jeux du Québec, STAR/Michel Proulx)

Comme il y a un grand nombre d'athlètes à inscrire et des coûts élévés à assumer un montant de 70\$ par athlète sera fourni pour l'inscription.

Ce montant servira à défrayer les inscriptions des athlètes qui doivent se qualifier en région pour participer à ces compétitions.

Un montant additionnel sera prévu pour l'accompagnement des athlètes aux JQ.

Ces montants seront pris à même les montants des compétitions régionales.

12) INSCRIPTIONS DES PATINEURS ÉQUIPE DU QUÉBEC

Les inscriptions des athlètes qui se qualifient au Défi et aux Championnats Canadiens seront défrayés par Patinage Mauricie et remboursées au moment de l'inscription. Un montant de 1,800.00 est prévu pour cette dépense

13) BOURSES ALLOUÉES

De plus, un montant de 0.50\$ sera gardé par inscription aux compétitions régionales, afin de constituer un fond d'aide pour les patineurs qui se sont classés sur les équipes du Québec participant au Défi et aux Championnats Canadiens. Le but étant d'aider ces athlètes et leurs parents à assumer les importantes dépenses occasionnées par ces compétitions et supporter nos athlètes qui font partie de l'équipe.

Ces montants seront remis en bourse lors de la soirée des Lauréats.

Une demande d'implication est faite aussi aux compétitions de l'Énergie et de Cendrillon de la même façon afin d'aider nos équipes.

Politique de dépenses final 2018-2019.xlsx

SPORT-ÉTUDES

En considérant les profits réalisés à l'École d'Été qui sont seulement de 2,500.00 ou peut-être une possibilité de 3,800.00 après évaluation de l'ensemble des dépenses,

Patinage Mauricie a décidé de maintenir quand même une enveloppe de 5000\$ au programme Sport-Études.

Ce montant est revisé à chaque année jusqu'en 2020.

CONCLUSION:

Nous continuons à bien suivre l'évolution de nos finances.

Notre but essentiel est d'assurer la mise en place des programmes nécessaires afin d'aider le plus de patineurs de tous les niveaux et leurs parents ainsi que le perfectionnement de nos entraineurs en région, d'assurer la formation de nos officiels et l'information de nos administrateurs tout en restant dans les limites possibles de notre budget.

Cette année nous allons absorber le déficit, mais nous devrons évaluer l'ensemble des dépenses pour l'an prochain.

PRÉVISIONS DE LA POLITIQUE DE DÉPENSES 2018-2019

| | 2018-2019 | 2017-2018 |
|--|--------------|--------------|
| <u>DÉPENSES ANTICIPÉS</u> | | |
| | | |
| 1) Administrateurs | 1,800.00\$ | 2,146,68 \$ |
| 2) Frais de bureau | 350,00 \$ | 337,00 \$ |
| 3) AGA Patinage Québec | 2,500,00 \$ | 4,864,00\$ |
| 4) AGA Patinage Canada | 2,000,00 \$ | |
| 5) Formation des Officiels | 2,500,00\$ | 2,357,68 \$ |
| 6) Remboursement des Officiels, Activités Off | - \$ | - \$ |
| 7) Tests | - \$ | - \$ |
| 8) Lauréats 2019 | 2,500,00 \$ | 2,483,58 \$ |
| 9) Développement Région Mauricie | 3,000,00 \$ | 3,030.48\$ |
| Développement compte de dépenses Joanne Godin | 1,000,00\$ | |
| 10) Développement des patineurs , Équipe PQ | 2,000,00 \$ | |
| 11) Inscriptions des patineurs J.Q., STAR/Michel Proulx | | - \$ |
| (à même les compétitions) | | |
| 12) Inscription des patineurs , Équipe du Québec | 1,800,00 \$ | 1,710,19 \$ |
| 13)Bourses allouées (0.50 inscriptions des compétitions) | - \$ | - \$ |
| (à même les compétitions) | | |
| 14) Sports-Études | 5,000,00 \$ | 5,000,00 \$ |
| TOTAL: | 22,650,00 \$ | 18,899,13 \$ |
| | | |
| | | |
| | | |